



JEAN-JACQUES P. LUCHART
PROFESSEUR ÉMÉRITE UNIVERSITÉ PARIS I, ADMINISTRATEUR
DU CERCLE TURGOT ET MEMBRE DE LA CCEF

L'accompagnement des entreprises innovantes par les métiers du chiffre et du droit



L'accompagnement des entrepreneurs et des managers est une « ardente obligation nationale », car le développement des entreprises – et notamment des PME – est le principal levier de création d'emplois productifs et de valeur économique. Mais les PME sont désormais confrontées à un environnement marqué par le « modèle VUCA » (Volatility, Uncertainty, Complexity, Ambiguity) engendré par la conjugaison de multiples facteurs : l'accélération du progrès technologique, l'intensification de la concurrence, l'apparition d'une hyperlexis normative, le développement de l'économie circulaire et d'une manière générale, la mutation de la société, des besoins des consommateurs, des attentes des salariés et de la volonté des citoyens. Afin de s'adapter à ce nouvel environnement, les entrepreneurs et les managers doivent exercer de nouvelles responsabilités, acquérir de nouvelles compétences et donc faire appel à de nouvelles formes d'accompagnement pour devenir des « leaders numériques, augmentés, collaboratifs, agiles et responsables ». Toutes les enquêtes montrent que l'assistance entrepreneuriale et/ou managériale réduit de manière significative le taux de défaillance des PME. Mais l'offre d'accompagnement mobilise en France une multiplicité d'acteurs de statuts publics et privés appartenant à des réseaux et à des territoires, dont les missions sont disparates et les performances inégales. Malgré l'ampleur de ces moyens, les 3 820 000 PME et ETI françaises (au 1er janvier 2018) souffrent toujours de handicaps structurels attribués à un manque de financement et de compétences en phase de création, de développement ou de retournement. Ces fragilités expliquent leur taux élevé de défaillances (59 000 en 2017) et leur difficulté à innover et à exporter leurs produits. La durée de vie moyenne des entreprises françaises est une des plus courtes d'Europe, avec 25 % de liquidations de start-up avant 1 an et plus de 50 % de disparitions de PME traditionnelles avant 6 ans.

En qualité de tiers de confiance historiques organisés en réseaux enracinés dans leurs territoires, les professions réglementées du chiffre et du droit disposent d'avantages concurrentiels sur la plupart des autres réseaux d'accompagnement, qu'elles peuvent consolider en globalisant et en personnalisant leurs offres de services aux entreprises. Mais la valorisation de leurs atouts appelle la mise en œuvre de stratégies combinant la phy-

gitalisation de leur cœur de métier (assistance-conseil comptable, financière et/ou juridique) et le développement de relais de croissance dans des niches de nouveaux services à forte valeur ajoutée.

Après la parution du livre *Le financier, le juriste et le geek* (Eds Maxima) en février 2018, la Compagnie des Conseils et Experts et Financiers a constitué un groupe de réflexion sur les nouveaux services d'accompagnement des entreprises par les métiers du chiffre, du droit et du conseil. Les premiers travaux du groupe ont exploré les nouvelles solutions d'accompagnement des PME par les professions indépendantes comptables, financières et juridiques. Ils ont permis de distinguer quatre champs transversaux d'expertise portant sur :

1. Les systèmes phygitalisés et intégrés d'information et d'aide à la décision de l'entreprise; le business model et le business plan; l'alignement stratégique...
2. La sécurité des données, des flux et des systèmes; le management des risques (notamment des cyber-risques); la lutte contre la fraude (notamment internet); les audits légaux; les audits de conformité; les visas proportionnés...
3. La Responsabilité Sociale et Environnementale de l'entreprise; le management durable; la gouvernance partenariale; l'évaluation des actifs immatériels; la comptabilité et les performances extra-financières; la finance alternative; la finance verte...
4. Le pilotage de la chaîne de création de valeur de l'entreprise; le management de l'innovation; l'e-management; la création et le retournement de l'entreprise; l'évaluation des entreprises innovantes, les IPO-ICO...

Le groupe de travail a notamment conçu un modèle multicritère de décision – de type « core-satellites » – reposant sur un « cœur de métier historique phygitalisé » et sur des services d'audit-conseil-formation organisés en bouquets multi-spécialisés.

Pour s'adapter à la révolution digitale et collaborative, les réseaux de cabinets comptables financiers et juridiques doivent ainsi se livrer à un « diagnostic à 360° » afin de recomposer leur système d'offre de services d'accompagnement entrepreneurial et managérial en répondant aux questions suivantes : quelles compétences mobiliser ? Quelles expertises offrir ? Quelles problématiques traiter ? Quels espaces investir ? Quelles temporalités couvrir ? Quels secteurs d'activité privilégier ? Quelles organisations cibler ?

Les entrepreneurs et les managers doivent acquérir de nouvelles compétences et donc faire appel à de nouvelles formes d'accompagnement.